



COMITE DE PILOTAGE SITE NATURA 2000 BASSE VALLEE DU TAVIGNANO

17 avril 2013

A Corte à l'Office National des Forêts

Compte-rendu

Présents :

BORGHETTI	Camille	ACMO	06 84 95 15 45	cb.muntagnolu@orange.fr
GUYON	Eric	DDTM 2B – N2000	04 95 32 92 76	eric.guyon@haute-corse.gouv.fr
LECCIA	Sebastien	OEC – N2000	04 95 48 11 78	leccia@oec.fr
D'ORNANO	Catherine	Fédération pêche	04 95 23 13 32	federation.peche.corse@wanadoo.fr
FEDE	Georges	Maire Focicchia	04 95 48 81 71	mairie-focicchia@orange.fr
VALADIER	Claude	Sous-préfet de Corte		claud.valadier@haute-corse.gouv.fr
TORRE	Mady	PNRC – Patrimoine	04 95 51 79 13	mtorre@hotmail.fr
BOSC	Valerie	CEN Corse	04 95 32 71 63	valerie.bosc@espaces-naturels.fr
BEUNEUX	Gregory	GCC	06 81 41 00 10	chauves.souris.corse@free.fr
MATTEI	Joseph	ONEMA	04 95 48 10 39	sd20b@onema.fr
FRANCIONI	Thierry	Chambre agri 2B	06 19 02 38 24	
ARRIGHI	Fabien	CPIE A Rinascita	04 95 61 14 36	farrighi@cpie-centrecorse.fr
FERACCI	Antoine	CPIE A Rinascita	04 95 61 14 36	aferacci@cpie-centrecorse.fr
DELMAS	Philippe	CPIE A Rinascita	07 88 17 77 95	pdelmas@cpie-centrecorse.fr
CALLIES	Sonia	DREAL – Hydrobio	04 95 30 13 77	sonia.callies@developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour :

- Présentation du site et des principaux enjeux,
- Présentation des différentes actions prévues par le DOCOB,
- Définition des actions prioritaires à mettre en œuvre sur 2013 et 2014,
- Proposition d'un plan de communication,
- Questions et remarques diverses.

Préambule

Mots d'ouverture du sous-préfet de Corte,

Introduction de M. Guyon, chargé du pilotage de sites Natura 2000 (mission transférée depuis 2013 de la DREAL à la DDTM, pour certains sites Natura 2000)

M. Fede souligne la faible participation des élus à ce présent Comité de pilotage et l'importance de les remobiliser afin de les impliquer d'avantage dans la démarche.





Cf. Présentation Power Point « Natura 2000 Basse vallée du Tavignano - Comité de Pilotage du 17 avril 2013 » annexée.

Historique du site Natura 2000 Basse vallée du Tavignano :

2008-2010 : phase d'élaboration du Document d'Objectifs par l'opérateur CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) en s'appuyant sur des ateliers de travail,

2010-2012 : arrêt temporaire du pilotage et de l'animation du site,

2012 : réunion des représentants des collectivités au sein du COPIL et désignation de la présidence (M. le sous-préfet de Corte) et de la structure animatrice (CPIE Corte Centre Corse),

2013 : attribution d'une subvention et d'un conventionnement pour l'animation du site au CPIE Corte Centre Corse,

Présentation du site et des principaux enjeux

Présentation des limites du site, des communes et des surfaces concernées.

Présentation des principaux enjeux du site : les principaux habitats naturels et espèces faunistiques et floristiques ayant justifié la désignation du site.

Présentation des différentes actions prévues par le DOCOB

Présentation de la structure animatrice Fabien Arrighi (Directeur CPIE Corte Centre Corse), présente les missions de la structure animatrice, précise les enjeux et propose un plan d'action pour 2013/2014 en insistant sur la communication et les grandes actions prioritaires : pour la première année, le CPIE Corte Centre Corse propose de mettre l'accent sur la communication, la sensibilisation et l'information afin d'assurer, l'implication, la mobilisation et la prise en compte des enjeux du site par l'ensemble des acteurs locaux.

Le CPIE Corte Centre Corse a notamment pour mission de contacter, de mettre en relation les différents acteurs et de leur proposer, si nécessaire, les solutions permettant de mettre en place les actions détaillées dans le DOCOB (contrat Natura 2000, MAEt...).

Actuellement une dizaine d'agriculteurs contractualisent des MAEt sur le site. Le CPIE Corte Centre Corse est en contact avec l'agent pastoral de l'OEC en charge de la zone, Mme Lambardan, afin d'identifier les agriculteurs, les terrains et les MAEt contractualisées et ainsi vérifier la concordance avec les MAEt envisagées dans le cadre du DOCOB.



Présentation des fiches actions Philippe Delmas (chargé d'études CPIE Corte Centre Corse), présente les actions prévues dans le DOCOB en proposant de prioriser certaines d'entre-elles. Priorisation établie en fonction de l'importance et de l'urgence de l'action, représentée par un code couleur (rouge prioritaire, jaune moyennement prioritaire, vert non prioritaire).

1- **Proposition d'extension du site**

La proposition d'extension vise à améliorer l'état de la population des chiroptères (présence de gites) et à améliorer les habitats ouverts favorables aux orchidées à proximités du site. La procédure d'extension nécessite l'accord des élus de chaque commune concernée. Une demande d'accord doit être faite, au plus vite, auprès des maires de chaque commune, (hormis la commune d'Aléria et de Focicchia non concernées par l'extension) en y précisant les numéros de parcelles et les superficies concernées. L'action sera rapidement engagée et devient donc une action prioritaire.

2- **Statut de protection**

La procédure d'acquisition de statut de protection de l'orchidée *Ophrys eleonorae* en Corse doit être menée auprès de la DREAL.

3- **Gestion des sites à espèces végétales protégées**

Les sites ciblés se situent sur deux parcelles d'un même propriétaire sur la commune d'Antisanti. Sans entretien, le milieu est en train de se refermer, phénomène néfaste pour les populations d'orchidées. M. Borghetti (ACMO Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie) se propose de conventionner avec le propriétaire et d'intervenir via un contrat Natura 2000 pour assurer la gestion et l'entretien de ces sites : débroussaillage manuel et arrachage de ligneux, pose d'exclos pour éviter le piétinement des bovins si nécessaire.

4- **Suivi des espèces végétales protégées**

L'ACMO avait proposé un suivi d'espèces d'orchidées par comptage sur les sites concernés. Les études et suivis n'étant pas éligibles au contrat Natura 2000, une demande de financement doit être faite auprès de la DDTM.



- 5- Protéger la tortue d'Hermann et
- 6- Favoriser les habitats à tortue d'Hermann

L'ajustement des périodes et des modalités d'entretien mécanique des vignes, vergers et prairies assure une protection des tortues d'Hermann.

L'ouverture des milieux via un débroussaillage adapté (périodes et méthodes) améliore la qualité des habitats à tortue d'Hermann.

Les propriétaires pourront signer un contrat Natura 2000. Les exploitants agricoles pourront contractualiser les MAEt correspondantes. Mme. Bosc (CEN Conservatoire d'Espace Naturel de Corse) travaille actuellement sur la mise en œuvre de MAEt adaptées à la Tortue d'Hermann ainsi que sur l'évaluation du bénéfice des anciennes mesures. La contractualisation sur les mesures de l'ancienne programmation (terminé en 2012) n'étant pas possible, le CPIE Corte Centre Corse doit organiser une réunion de travail avec le CEN et l'OEC pour déterminer quelles sont les anciennes mesures bénéfiques pour la tortue d'Hermann et celles plus adaptées afin de les proposer à la nouvelle programmation. Mme. Bosc précise que l'espèce bénéficie d'un plan national d'actions 2009-2014 proposant une politique générale en faveur de sa protection sur le territoire national. De plus, dans le cadre d'un programme Life+ Nature Tortue d'Hermann, un guide de bonne pratique est en cours de rédaction et pourra être localement diffusé aux structures gestionnaires d'espaces naturels. Il serait intéressant que les collectivités en charge de l'entretien des bords de routes et autres espaces du site s'approprient également ce guide.

- 7- Conservation des gîtes à chauves-souris

Le GCC, Groupe Chiroptère Corse, réalise des prospections chiroptères sur le bâti du site et effectue un suivi annuel des gîtes à chauves-souris. M. Beuneux (GCC) souligne l'évolution de l'état de dégradation de certains gîtes majeurs et propose de prioriser cette action.

Le GCC et le CEN travaillent actuellement sur la mise en place de convention avec les propriétaires de gîtes et sur les mesures de restauration. Ces conventions leur ont permis de réaliser les travaux (autorisation du propriétaire) et d'obtenir des financements (DREAL, Fondation du patrimoine). Un gîte a ainsi été restauré (Scandulaghje) et un second près du Pont d'Altiani est en cours (travail avec le propriétaire sur la convention).

Les difficultés rencontrées par Mme Bosc (CEN) pour mobiliser des fonds FEDER seront résolues et traitées entre la DDTM et la DREAL.



8- **Connaissance du murin à oreilles échancrées**

L'objectif du GCC était de suivre les déplacements de la colonie du moulin de Sortipiani afin d'améliorer les connaissances sur le comportement et les territoires de chasse de cette espèce. Les individus semblent avoir déserté le gîte à cause de l'apparition de fourmis prédatrice des jeunes chauves-souris. Une situation préoccupante qui pourrait faire l'objet d'une réflexion prochaine sur la recherche d'informations complémentaires auprès d'experts.

9- **Lutter contre les espèces invasives en ripisylve**

Des méthodes de lutte contre les espèces invasives concernées (Ailante glanduleux et Robinier faux-acacia) existent et peuvent être mises en place via la contractualisation de MAEt ou de contrat Natura 2000. Il faudra se rapprocher de l'OEC qui travaille sur ces espèces invasives.

10- **Conserver et restaurer la ripisylve**

La conservation et la restauration de la ripisylve pourront être réalisées par des travaux de débroussaillage, abattage, élagage, plantation via la contractualisation de MAEt ou de contrat Natura 2000. Lors de présence d'espèces invasives, ces travaux devront être adaptés aux méthodes de lutte de ces espèces afin d'éviter leur prolifération par rejets.

11- **Conserver les habitats à cistude**

Mme. Bosc (CEN) précise que le CEN gère la mise en place, en région, du plan national d'actions 2011-2015 pour la Cistude d'Europe.

Afin de maintenir en eau les canaux de l'embouchure à l'étang Del Sale (action préconisée pour maintenir la qualité de l'habitat à cistude sur le site), le CPIE Corte Centre Corse se rapprochera de la structure animatrice en charge du site Natura 2000 de l'étang.

12- **Suivi des sources, amphibiens et reptiles protégés**

Le CEN pourra prendre en charge le suivi des amphibiens et reptiles protégés en s'appuyant sur les protocoles précis déjà existant. Mme. Bosc (CEN) indique qu'un plan national d'actions pour la conservation du crapaud vert est en cours de rédaction et prévoit des inventaires complémentaires altitudinaux (présence/absence) ainsi que des échantillonnages pour analyses génétiques.



Le CBNC pourrait réaliser le suivi des macrophytes des sources encroustées. M. Guyon (DDTM) précise que le maintien en bon état de conservation de ces sources est automatiquement assuré dans le cadre d'évaluation d'incidence (outil réglementaire de contrôle sur la mise en place de projet d'aménagement ou de réalisation d'activités humaines sur le site).

13-1 **Communication générale**

Cette action est désignée comme prioritaire et sera mise en place par le CPIE Corte Centre Corse au plus vite via le plan de communication développé plus loin.

13-2 **Parcours de pêche éducatif**

Etant donné l'importance et l'urgence des autres actions, la priorisation du parcours de pêche a été abaissée, sans objection aucune.

13-3 **Point d'information**

Cette action est désignée comme prioritaire et sera mise en place par le CPIE Corte Centre Corse via le plan de communication développé plus loin.

14- **Restaurer la franchissabilité du barrage de Cardiccia**

Le CPIE Corte Centre Corse a proposé de prioriser cette action afin d'assurer au plus vite la restauration de la continuité écologique du fleuve notamment favorable à l'une des espèces qui a justifié la désignation du site : l'alose feinte. L'expertise réalisée préconise soit la destruction complète soit la création d'un ascenseur à poisson, solutions très coûteuses.

D'autres solutions sont évoquées : abaisser la partie centrale du barrage, réaménager la passe à kayak (le CPIE Corte Centre Corse doit rentrer en contact avec l'ingénieur ayant proposé cette dernière solution).

Le CPIE Corte Centre Corse doit organiser une réunion regroupant l'ensemble des acteurs compétents et concernés avec la participation de M. le sous-préfet de Corte.



Définition des actions prioritaires à mettre en œuvre sur 2013 et 2014

La priorisation des actions présentée ci-dessous prend en compte les modifications apportées à ce jour :

- 1-Proposition d'extension du site
- 2-Statut de protection
- 3-Gestion des sites à espèces végétales protégées
- 4-Suivi des espèces végétales protégées
- 5-Protéger la tortue d'Hermann
- 6-Favoriser les habitats à tortue d'Hermann
- 7-Conservation des gîtes à chauves-souris
- 13-1 Communication générale
- 13-3 Point d'information
- 14-Restaurer la franchissabilité du barrage de Cardiccia
- 8-Connaissance du murin à oreilles échancrées
- 9-Lutter contre les espèces invasives en ripisylve
- 10-Conservet et restaurer la ripisylve
- 11-Conservet les habitats à cistude
- 12-Suivi des sources, amphibiens et reptiles protégés
- 13-2 Parcours de pêche éducatif

Proposition d'un plan de communication

2013	2014
Lettre d'information Natura 2000	Signalétiques (2 panneaux)
Conférences / Débats	Tour des communes Natura 2000
Animations scolaires	Animations scolaires
Médiatisation	Médiatisation

M. Leccia (OEC) précise que l'OEC a créé et pourra mettre à disposition la charte graphique de l'office spécifique au réseau Natura 2000. Cette charte pourra être déclinée, adaptée au site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano ». M. le sous-préfet de Corte souligne l'importance d'un visuel Natura 2000 bien identifié et identifiable.

Concernant les animations (tour des communes, conférences...) le GCC et l'ACMO proposent de s'y investir (prêt d'expositions, interventions...).

Mme. Bosc (CEN) précise que, dans le cadre des plans nationaux d'actions, ont été développés des outils de sensibilisation des scolaires spécifiques pour la tortue d'Hermann et indirectement la cistude d'Europe (spécifique à la tortue de Floride).



Questions et remarques diverses

M. Guyon (DDTM) rappelle la date de la Journée des acteurs du réseau Natura 2000 en Corse prévue le mardi 4 juin 2013 à Corte, dans les locaux de l'AFPA, où seront traités les points suivants : informations (actualités), financements, les rôles et missions de l'animateur et l'utilisation de SUDOCO (outil de reporting et de suivi de l'animation).

M. Borghetti propose que l'ACMO soit membre officiel du Comité de Pilotage et donc inscrit sur la liste d'invitation du prochain Comité de Pilotage.

Le prochain Comité de Pilotage se tiendra en début d'année 2014.

L'ensemble des propositions, modifications et exigences énoncées à ce jour sont validées par le Comité de Pilotage.